



Fiche descriptive de la stratégie « Jeunesse »

1. Objectifs

La Fondation a décidé de mettre en évidence un axe « Jeunes » comme composante, à terme, de l'évolution positive de l'emploi autosuffisant.

Il doit être compris par-là que cet axe s'intéresse aux jeunes dans leurs capacités à prendre une place autonome, épanouie, « debout » dans la société.

La création d'emploi directe par un jeune « qui entreprend » est recherchée mais n'est qu'une des finalités possibles de cet axe « Jeunes », dans le sens où elle vient couronner un processus qui peut également mener vers d'autres épanouissements, qu'ils soient familiaux ou professionnels.

L'éducation et les diverses interventions favorisant l'épanouissement des jeunes et leur intégration sociale sont donc essentielles.

Une attention particulière doit être portée sur l'attachement des jeunes au développement de leur projet dans leur zone CMC d'origine.

2. Stratégie

2.1 Les Jeunes « eux-mêmes ».

- D'une manière générale, les jeunes sont invités à monter et à proposer des projets individuels ou collectifs qui seraient récompensés par des « bourses-projets ».

Ces « bourses-projets », destinées aux jeunes de 15 à 25 ans, pourraient être liés à des engagements personnels, à des perfectionnements dans un talent identifié et reconnu, à des formations complémentaires, à des stages, etc... pendant ou en dehors des périodes scolaires.

2.2 Le Monde éducatif régional.

- Le monde éducatif peut proposer des projets de diverses manières afin de rendre attractif et enthousiasmant des éléments participant à l'accomplissement de la personnalité des jeunes.

Le but est de « *faire vivre* » les différents savoirs que les éducateurs ont la mission de transmettre aux jeunes.

Sont ainsi imaginables les activités :

- ❖ scientifiques,
- ❖ culturelles,
- ❖ linguistiques,
- ❖ patrimoniales,
- ❖ de protection de l'environnement,
- ❖ d'intégration dans la culture et l'histoire locale,
- ❖ de sensibilisation à l'esprit d'entreprise,
- ❖ de sensibilisation aux valeurs collectives (travail/sport)

- Le monde éducatif doit avoir pour mission en CMC de « *pousser* » à la fois les plus faibles et les plus forts. Dans ce contexte, les projets d'accompagnement pour ces publics spécifiques pourraient être admis :

- ❖ la lutte contre l'échec - la remédiation scolaire,
- ❖ la lutte contre l'illettrisme,
- ❖ l'accompagnement des publics-sensibles,
- ❖ Mais aussi, le développement d'activités spécifiques aux groupes les plus avancés, aux publics prometteurs.

- Complémentairement aux intermédiaires actifs en dehors des périodes scolaires, le monde éducatif pourrait également agir dans des projets visant à la socialisation, au développement des aptitudes à « *être en groupe* ».

Le rôle des écoles de village est intéressant dans ce domaine.

- Enfin, il apparaît que les équipes pédagogiques elles-mêmes peuvent avoir des besoins afin d'améliorer ou de faire évoluer leur manière de travailler. Des projets liés à la formation continue des enseignants pourraient être pris en considération.

D'une manière résumée, l'éducation et l'éveil sont prioritaires pour le groupe 6-18 ans tandis que la promotion de l'engagement et de l'entrepreneuriat sont prioritaires pour le groupe 15-25 ans.

2.3 Le Monde extra-scolaire.

- Le monde extra-scolaire a plusieurs rôles dont le développement des attitudes et aptitudes sociales. Cet aspect, considéré comme un atout dans la zone CMC où foisonnent les associations, nécessite d'être entretenu au moment où apparaissent des signes d'essoufflement dans le monde associatif en général (difficulté de succession aux administrateurs actifs par exemple).
- Afin de lutter contre le départ de la population active, la création et le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe, à une entité géographique, pourraient être soutenus si ces aspects apparaissent positifs à terme pour la concrétisation de projets aussi divers soient-ils sur la zone CMC.
- La mise au point de projets permettant de renforcer les acquis scolaires dans des domaines apparaissant comme primordiaux pour l'avenir tels que l'informatique, les langues, l'éveil scientifique ou technologique peuvent également être soutenus.

2.4 Autres acteurs.

- Il semble que les choix d'études techniques ou professionnelles ne soient plus considérés à leur juste valeur malgré l'atout qu'elles représentent pour la zone. La revalorisation de ces choix (chez les parents par exemple) par l'intermédiaire d'actions diverses paraît intéressante.
- Les jeunes poursuivant des études en dehors de la zone CMC doivent pouvoir garder un contact avec leur zone d'origine. Des projets ou actions pour ce public pourraient être soutenus.
- D'autre part, une attention devrait être portée vers des projets permettant de diminuer l'obstacle financier que représente la poursuite d'études supérieures en dehors de la zone CMC.
- Dans ce même contexte il paraît intéressant de créer/développer les conditions permettant d'acquérir localement des connaissances/aptitudes qui ne peuvent être ordinairement obtenues qu'en s'éloignant durablement de la zone CMC.

3. Aide accordée - Investissements admis.

Les aides pourront être :

- ❖ Dons (en 1 ou plusieurs tranches),
- ❖ Bourses-projets.

Elles porteront sur :

- ❖ Les besoins matériels,
- ❖ Les besoins immatériels,
- ❖ Les coûts salariaux inhérents au personnel lié au projet.

L'immobiliers, les voitures et la prise en charge de pertes n'est pas admise.

Plafond d'intervention :

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent tenir compte dans la mise au point de leur projet d'un **plafond de 60.000 €** dans l'intervention de la Fondation Chimay – Wardoise.

4. Les critères de recevabilité

Les projets ne remplissant pas les conditions de recevabilité suivantes peuvent être refusés directement par l'Equipe Opérationnelle :

- ❖ Installation du demandeur ou réalisation du projet en zone CMC ou, dans le cas d'un projet extérieur à la zone CMC, un impact majeur et déterminant sur le développement de la zone CMC,
- ❖ Satisfaction minimale des 3 critères suivants :
 - capacités minimales de gestion et d'accompagnement,
 - véritable enracinement CMC,
 - structure financière saine.
- ❖ Intégration minimale du projet dans la stratégie décrite au point 2.

5. Les critères de sélection des projets :

Si les projets répondent aux critères de recevabilité décrits au point 6, ils sont ensuite soumis à un Jury de sélection. Ce Jury examine les projets en fonction des critères d'appréciations suivants, liés d'une part au porteur lui-même, et d'autre part au projet.

Il s'agit des critères pour les associations ou écoles.

Les projets directement proposés par les jeunes eux-mêmes doivent être examinés selon des critères qui se définiront progressivement en fonction des décisions des Jurys (= « jurisprudence »).

5.1 Critères d'appréciation sur le porteur de projet :

- ❖ Structure juridique adaptée à l'exercice de l'activité,
- ❖ Structure financière saine sauf justifications,
- ❖ Capacité du dirigeant et/ou de l'équipe (l'expérience professionnelle préalable, les capacités de gestion, de communication, techniques),
- ❖ Intégration de l'association – de l'école dans son milieu.

5.2 Critères d'appréciation sur le projet lui-même :

- ❖ Intégration dans un plan/projet pédagogique à moyen et long terme,
- ❖ Identification claire de l'objectif poursuivi,
- ❖ Adéquation du projet aux besoins réels et concret de la zone,
- ❖ Efficacité du projet dans le processus d'enracinement des jeunes dans leur région – capacité du projet à lutter contre un certain exode des jeunes,
- ❖ Prise en compte complète de tous les dispositifs permettant de mobiliser des moyens extérieurs, qualité et quantité des prospections effectuées.
- ❖ Nombre de jeunes concernés,
- ❖ Part d'autofinancement dans le projet,
- ❖ Existence de lien avec d'autres projets, d'autres actions existantes ou en cours de création,
- ❖ Mise en évidence des liens entre les différents « mondes » : l'éducatif, le social, l'économique, le culturel,
- ❖ Qualité des informations proposées dans le cadre du suivi – aspect vérifiable et contrôlable des dépenses proposées.
